

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/I-0

BUDGET PRIMITIF 2009

Vu le projet de Budget Primitif de 2009,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte le budget primitif 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 272 154 119 €, soit :
 - Section d'investissement : 60 940 469 €
 - Section de fonctionnement : 211 213 650 €
- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Autorise Monsieur le Président à négocier et à réaliser les emprunts prévus au budget.

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Ont voté le budget :

MM. ALBERT, ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BENECH, CAMBON, CAPAYROU, DAGEN, DESCAZEUX, EMPOCIELLO, F. GARRIGUES, R. GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HEBRAL, LACOMBE, LAVABRE, MARTY, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTE, QUEREILHAC, RAYNAL, ROGER, ROSET et VIGUIE.

S'est abstenu :

M. BONHOMME.

Le Président,